

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 Septembre 2016 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 16 aout 2016

PRESENTS: GARNERO P, BONNEAUD D, COMBIN M, LICINI B, SEU B, ALIBERT N,
HAUTOT L

ABSENTS: avec procuration : MAUGER Eric – BECQUART G – LOUCHE J, AVISSE F
Sans procuration : TASTEVIN L, ORMIERES R

SECRETAIRE DE SEANCE : PATRICIA GARNERO

QUESTION N° 1 TARIF M3 DE L'EAU+ ASSAINISSEMENT

La commune souhaite se rapprocher du mètre cube d'eau assaini sur le département

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIIT :

De passer le tarif du mètre cube d'eau assaini de 2.74 à 3.00 euro

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 2 SUBVENTION ASESPC

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de l'association ASESPC nous informant qu'elle organise, en partenariat avec L'Association Sportive Stéphanoise, les Journées du Patrimoine 2016. A cette occasion il nous est demandé une subvention à titre exceptionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL : d'octroyer une subvention de 200 euros à l'ASESPC

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 : SUBVENTION STE CHASSE ST HUBERT

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que l'association de Chasse St Hubert a pris en charge l'animation de la fête du 14 juillet. Cette fête étant subventionnée par la municipalité, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter le montant de la subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL : décide d'octroyer à l'association de chasse ST HUBERT une subvention d'un montant de : 200 euros

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 DECISION MODIFICATIVE

CREDITS A OUVRIR : Budget AEP

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	TITRES ANNULES EXERCICE ANTERIEUR	500,00

CREDITS A REDUIRE : Budget AEP

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61523	RESEAUX	- 500,00

LE CONSEIL MUNICIPAL : accepte la décision modificative

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARD (PCS)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Ce Plan Communal de Sauvegarde est inscrit dans un cadre réglementaire précis. Il prévoit l'organisation et les moyens communaux nécessaires à la gestion d'un évènement ou d'un sinistre. Le Plan en vigueur date de 2010 et doit être renouvelé. La Société PREDICT qui est notre partenaire pour l'élaboration du document nous a présenté la mise à jour. Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'entreprendre connaissance et de bien vouloir l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL :
Approuve la mise à jour de Predict

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Périmètre de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et recomposition du conseil communautaire qui porte extension de notre collectivité à la commune de saint Laurent des Arbres au premier janvier 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

De validé la nouvelle composition qui est de 77 au lieu de 75 conseillers

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

ACQUISITION PARCELLE A 223

Suite au dépôt du permis de construire de l'extension du centre socio culturel de la commune, il convient d'acquérir une partie de la parcelle A 223 à l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- acquérir la parcelle A 223 pour une surface d'environ 76 m2
- Le prix s'élève à l'euro symbolique
- La parcelle devra être libre de toute occupation
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cet acte.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21 heures

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE
Didier BONNEAUD

The image shows several handwritten signatures. On the left, under the heading 'CONSEILLERS MUNICIPAUX', there are five distinct signatures. On the right, under the heading 'LE MAIRE', there is a large, circular signature, and below it, two more signatures, one of which appears to be 'James Po Gomez'.